



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 10 h à la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 06 janvier 2021, conformément à l'article L2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mmes : Nicole MILESI, Aurore AIGNELOT, Isabelle CÊTRE-LANGONET, Marie-Noëlle CHARLES, Lydie FIARDA, Cyrielle GROVEL.

MM : Christian NOLY, Christian TISSOT, Thomas COLIN, Claude GINESTET, Jean-Marc MEUTERLOS.

Absent : M Luc TOUDOUZE.

Absents excusés : MM. Florian CRUCEREY, Régis RIVET, Serge GORRIS.

Madame Isabelle CÊTRE-LANGONET est désignée secrétaire de séance.

### **I. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 25 NOVEMBRE 2020**

Le compte rendu de la réunion du 25 novembre 2020 est validé par l'ensemble du Conseil municipal.

### **II. CONVENTION DE PARTENARIAT OPÉRATION « BALADES THERMOGRAPHIQUES »**

Madame le Maire informe que dans le cadre de sa démarche de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables soutenue par l'ADEME Bourgogne Franche-Comté, le Pays Graylois propose une opération de sensibilisation des habitants du territoire via une campagne de thermographie.

Cette technique de photographies infrarouges grâce à une caméra thermique est utilisée dans le secteur du bâtiment pour estimer le niveau de déperdition des parois, via un dégradé de couleurs allant du bleu au rouge.

Elle permet notamment de détecter les logements qui semblent les plus déperditifs, les défauts d'isolation et les ponts thermiques, et de disposer d'un outil visuel venant en appui d'une politique de communication et de sensibilisation sur les économies d'énergie.

L'opération est financée à hauteur de 80% par l'ADEME Bourgogne Franche-Comté, le reste à charge de la commune est de 280 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide d'y apporter une réponse favorable,
- propose la candidature du hameau de Velloreille,
- autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Graylois ainsi que tous les documents s'y rapportant,
- prévoit les crédits nécessaires au budget.

Voté pour : 11

contre : 0

Abstention : 0

### **III. GESTION DES ANIMAUX ERRANTS**

Madame le Maire informe qu'un animal en état de divagation ou accidenté est sous la responsabilité du maire de la commune où il a été trouvé.

De ce fait, toute commune doit disposer d'une convention avec une fourrière, Madame le Maire propose de conventionner avec la SPA de Gray.

La participation annuelle de la commune sera de 1 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide cette proposition et autorise Madame le Maire à signer la convention fourrière avec la SPA de Gray et tous les documents s'y rapportant.

Voté pour : 11

contre : 0

Abstention : 0

#### **IV. TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2021 GROUPEMENT DE COMMANDE**

Madame le Maire évoque au Conseil municipal le fait que des travaux de voirie communale doivent être envisagés pour l'année 2021.

Elle compte inviter à constituer un groupement de commandes pour les travaux de voirie des communes. Elle suggère de retenir l'entreprise BETP sise à Sacquenay pour la maîtrise d'œuvre de ces futurs travaux.

La commune de Fretigney-et-Velloreille se propose en qualité de coordonnateur du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Retient l'entreprise BETP sise à Sacquenay pour la mission de maîtrise d'œuvre
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement pour la mission de maîtrise d'œuvre et tous les documents s'y rapportant,
- Approuve la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie 2021 des communes,
- Désigne la commune de Fretigney-et-Velloreille comme coordonnateur du groupement,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents s'y rapportant,
- Autorise Madame le Maire à lancer le marché de travaux de voirie communale 2021 et à signer tous documents s'y rapportant.

Voté pour : 11

contre : 0

Abstention : 0

#### **V. RESTITUTION DE CAUTION**

##### **LOGEMENT 14 Grande rue appartement n°21**

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'état des lieux effectué sur le logement sis Grande rue à Fretigney-et-Velloreille.

Le Conseil municipal après délibération et au vu de l'état des lieux satisfaisant décide de rendre sa caution à Monsieur Julien RIVET suite à son départ le 20 décembre 2020.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Un mandat au compte 165 d'un montant de 420.00 € sera effectué pour solder le dossier.

Cette délibération est prise à l'unanimité.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## VI. RENOUELEMENT CONVENTION DÉNEIGEMENT

Madame le Maire rappelle que la convention de déneigement est arrivée à échéance au 31/12/2020, il convient de la renouveler.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer le renouvellement de cette convention, jointe en annexe, avec Monsieur Régis RIVET, qui assurera pour le compte de la commune de Fretigny-et-Velloreille, le service de déneigement de la voirie communale, dès lors que les conditions climatiques le rendront nécessaire.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## VII. CONTRAT CAE

Madame le Maire propose au Conseil municipal de prendre Cédric PEQUIGNOT en tant qu'Agent technique en contrat CAE à compter du 15 février 2021 pour 10 mois à hauteur de 20 h par semaine avec mise en place d'une formation.

Ce poste est financé à 80% par l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ce contrat et tous les documents s'y rapportant.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## VIII. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Madame le Maire rappelle :

- que la commune a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Haute-Saône afin de négocier un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, par application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Maire présente

⇒ **les résultats obtenus par le Centre de Gestion.**

Le contrat a été attribué à la compagnie CNP Assurances avec SOFAXIS comme courtier.

Durée du contrat : 4 ans avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 en capitalisation.

Le taux est ferme pendant 3 ans.

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés :
  - *Conditions* : **Taux de 8,40%** avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire. **Il est à noter une diminution du taux au regard de la période précédente (8,59% en 2020).**

Et

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés et agents non titulaires de droit public :

- Conditions : **Taux de 1,10 %** avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.

Le rapport du Maire étant entendu,

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **décident** d'accepter la proposition faite par la compagnie CNP Assurances par l'intermédiaire de SOFAXIS,

- ⇒ **décident** d'adhérer à la convention de gestion d'assurance « risques statutaires" proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Saône,
- ⇒ **s'engagent** à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- ⇒ **autorisent** Madame le Maire à signer tout document utile afférent à ce dossier.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## IX. INFORMATIONS DIVERSES

- 1/ Suite à la restructuration des Finances publiques, les administrés pourront prochainement être reçus sur rendez-vous dans notre espace France Services par un agent des Finances. Pour prendre rendez-vous, connectez-vous sur [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) rubrique « Contact » ou renseignez-vous en mairie.
- 2/ Dépistage de la vision  
Syl'Optic organise des journées de dépistage gratuit de la vision (à visée non médicale) dans les communes.  
Elle sera prochainement à Fretigney-et-Velloreille.
- 3/ Madame le Maire informe que vu le nombre conséquent de sangliers sur notre territoire, des battues seront organisées dans la réserve.
- 4/ Les chats errants sont un problème récurant sur la commune.  
Cette problématique sera vue avec une association.  
Rappelons que tout chat ne pouvant être identifié est considéré comme errant.

Madame le Maire clôt les débats et lève la séance à 12h15.